Image not found or type unknown

Attente de ma lettre de licenciement pour faute grave

Par **josshe2014**, le **18/12/2014** à **15:07**

Bonjour,

Suite à un différent avec ma direction, j'ai quitté mon poste, j'attends depuis 1 mois les recommandés pour licenciement pour faite grave, à ce jour, je n'ai reçu que ma demande de réintégration de poste,

j'ai l'intention de me mettre en arrêt,car j'ai peur que mon employeur en profite pour trainer à faire le nécessaire, ai je raison,

De plus, la sté ne va pas bien, si je reste salarié sans salaire, comme actuellement, aurais droit si fermeture à mes indemnités de licenciement

Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **18/12/2014** à **16:19**

Bonjour,
Je me demande comment vous pourriez vous mettre en arrêt car cela dépend de votre état de santé et d'une prescription du médecin traitant...
L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...
Je ne vais quand même pas vous souhaiter d'être en très mauvaise santé pour que l'arrêt puisse être prolongé éventuellement très, très longtemps...
On ne peut pas spéculer non plus sur la santé de l'entreprise pour espérer qu'elle ferme ses portes...

Par **Pierre DRH**, le **18/12/2014** à **19:12**

Pourquoi ne reprenez vous pas votre travail ?
Si votre employeur le veux, il vous licenciera alors, sans doute pour faute grave, ce vous semblez souhaiter.
S'il vous licencie sans invoquez la faute grave pour absence injustifiée pendant un mois, vous aurez des indemnités. Et s'il ne vous licencie pas si la société est mise en liquidation, vous finirez par être licencié pour raison économique à ce moment là.
Salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés